



Programme
**Aires marines
protégées**



FONDS D'ACTION
Saint-Laurent

Programme de restauration dans les aires
marines protégées du Saint-Laurent

GUIDE DU DEMANDEUR

**2024
2028**

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme de restauration dans les aires marines protégées du Saint-Laurent offre une aide financière aux initiatives locales visant à protéger et à restaurer les zones côtières dans les aires marines protégées du Saint-Laurent.

Ce programme, qui vise à protéger et à restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et de bonifier l'accès des Québécois à la nature, est rendu possible grâce au soutien financier du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Ce programme permet également de contribuer au mandat d'adaptation aux changements climatiques du gouvernement du Québec, particulièrement les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif principal du programme est de maintenir à long terme la biodiversité des aires marines protégées et de rehausser l'état de santé de leurs écosystèmes côtiers et marins, en restaurant des habitats à haute valeur écologique, ainsi que des lieux permettant un meilleur accès à la nature.

Objectifs spécifiques

- 1 Restaurer des milieux d'intérêt écologique clés au sein des aires marines protégées du Saint-Laurent et favoriser leur protection à long terme
- 2 Atténuer les impacts des changements climatiques sur les communautés d'organismes marins et leurs habitats
- 3 Favoriser un accès à la nature dans des environnements côtiers plus propres
- 4 Créer des partenariats et soutenir des initiatives locales afin d'améliorer l'état de santé des écosystèmes au sein des aires marines protégées (AMP) du Saint-Laurent
- 5 Favoriser le transfert de connaissances à des groupes d'intervenants clés afin de les sensibiliser aux impacts du comportement humain sur les habitats côtiers marins, et outiller ces derniers pour la mise en place d'activités de restauration de plantes marines en milieux côtiers

ORGANISMES ADMISSIBLES ET TERRITOIRE D'APPLICATION

Les organismes admissibles au programme sont :

- Les organismes à but non lucratif (OBNL) du Québec ;
- Les municipalités locales et les municipalités régionales de comté ;
- Les nations ou les communautés autochtones ;
- Les personnes morales de droit privé.

Les particuliers ne sont pas admissibles. Il est recommandé d'avoir un ou des partenaires locaux qui possèdent l'expertise du terrain visée pour le projet déposé.

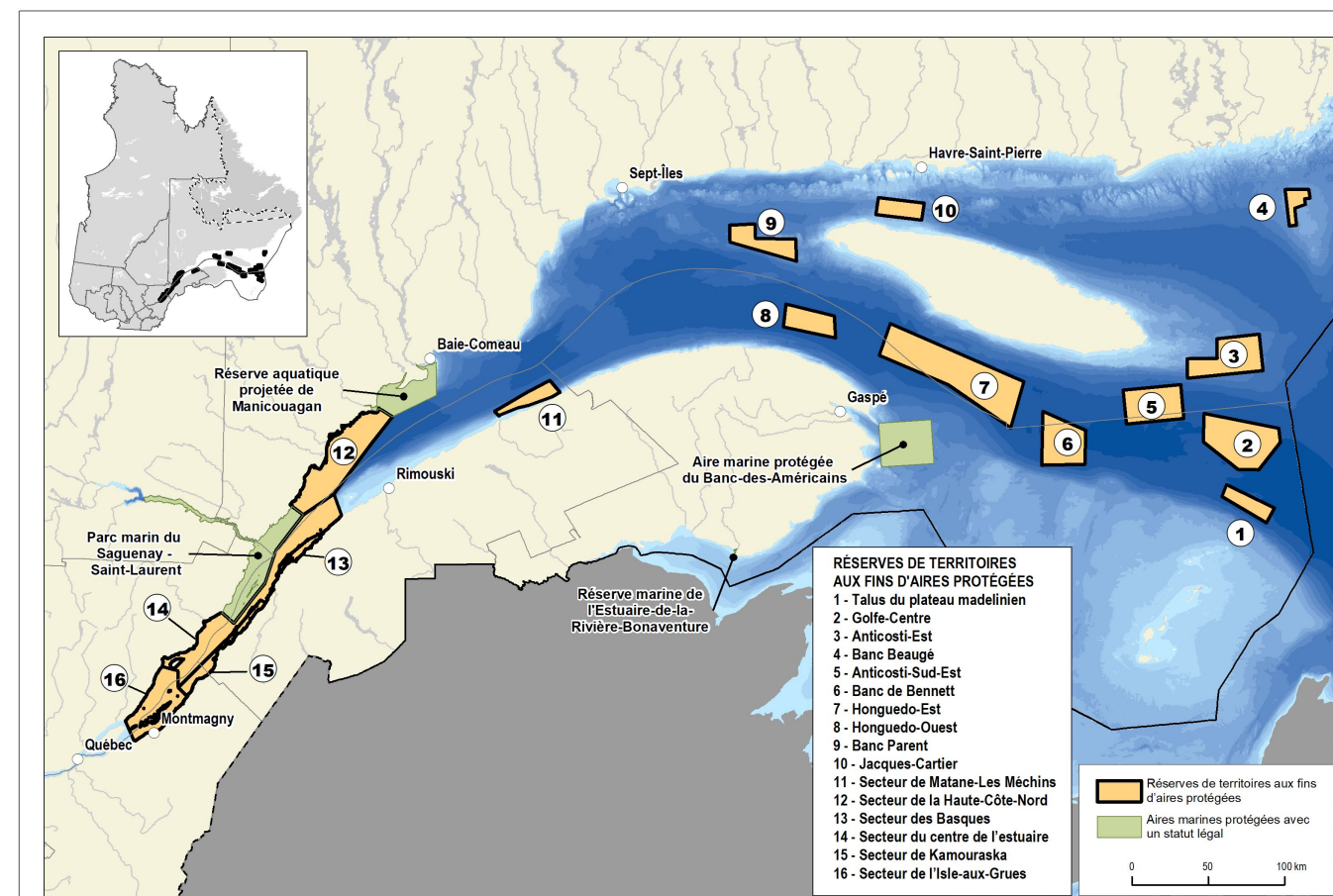
Territoire d'application

Ce programme couvre l'entièreté des aires marines protégées du Saint-Laurent qui sont reconnues au Registre des aires protégées au Québec, notamment les six réserves de territoires aux fins d'aires protégées situées en bordure des berges du Saint-Laurent.

Les aires marines protégées existantes, qui sont comptabilisées dans le Registre des aires protégées au Québec, sont :

- Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ;
- La réserve marine de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure ;
- La réserve aquatique projetée de Manicouagan ;
- L'aire marine protégée du Banc-des-Américains.

Les six réserves de territoires aux fins d'aires protégées en bordure des berges du Saint-Laurent sont également incluses dans le Registre des aires protégées au Québec. Elles sont identifiées par les numéros 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sur la carte ci-dessous.



Réseau d'aires marines protégées du Québec

La limite de ces aires protégées est disponible en format numérique. S'adresser à la direction des aires protégées du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : (418) 521-3807. Direction principale des aires protégées, Juillet 2024



SECTEURS D'ACTIVITÉ ET PROJETS ADMISSIBLES

Le Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), par le biais du Programme de restauration dans les aires marines protégées du Saint-Laurent, soutient des projets selon cinq volets :



STRATÉGIE DE PRIORISATION

L'élaboration d'une stratégie de priorisation des sites de restauration dans une AMP ou une RTFAP devrait permettre d'identifier les zones sensibles, ainsi que l'aménagement actuel et à venir qui pourrait influencer les processus côtiers et ces zones sensibles.

Financement maximal : 25 000 \$ – projet d'un an



PROJET PILOTE DE STABILISATION DE BERGES (TECHNIQUES DOUCES)

Projets pilotes de stabilisation de berges, basés sur des techniques de génie végétal, en bordure d'aires marines protégées du Saint-Laurent, pour réduire l'impact de l'érosion côtière.

Prenez note que cette catégorie sera très compétitive et que très peu de projets seront financés. Seuls les projets les plus documentés et dont l'évaluation sera presque parfaite seront retenus.

Financement maximal : 410 000 \$ – projet de deux à trois ans



RESTAURATION

Les projets de restauration sont divisés en deux volets dans le cadre du programme :

- Restauration de marais maritimes, d'herbiers marins et d'écosystèmes de macroalgues ;
- Restauration d'habitats d'importance pour les espèces en situation précaire au Québec.

Un projet de restauration peut également viser un site en bordure d'une aire marine protégée ou d'une réserve de territoire aux fins d'aire protégée.

Financement maximal : 310 000 \$ – projet de deux ans



NETTOYAGE DE BERGES ET NETTOYAGE DE QUAIS (PLONGÉE SOUS-MARINE)

Projets visant des activités de nettoyage de berges à pied, pour réduire la quantité de déchets en bordure des aires marines protégées du Saint-Laurent, ou de nettoyage de quais en plongée sous-marine, pour nettoyer les fonds marins.

Possibilité de déposer plusieurs projets de nettoyage, pour réaliser une tournée.

Financement maximal : 2 500 \$/projet de nettoyage de berges et 10 000 \$/projet de nettoyage en plongée



TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION

Projets visant l'une ou l'autre des activités suivantes :

- Activités de transfert de connaissances à des groupes d'intervenants clés, dans le but de les former sur les meilleures techniques de restauration ou de végétalisation ;
- Ateliers de formation technique par des experts ;
- Forum de partage de connaissances sur les activités de restauration dans le Saint-Laurent ;
- Activités de sensibilisation à l'impact des activités humaines en milieux côtiers.

Financement maximal : 25 000 \$ – projet d'un an

SECTEURS D'ACTIVITÉ ET PROJETS ADMISSIBLES (DÉTAILS)

PROJET DE RESTAURATION

Projet de restauration de marais maritimes, d'herbiers marins et d'écosystèmes de macroalgues

Projets visant des travaux de restauration, dont la végétalisation, d'un des milieux suivants :

- Les marais maritimes, qui sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète. Leur étendue végétale favorise également la fixation de sédiments et atténue l'énergie des vagues, ce qui contribue à stabiliser la côte en réduisant l'érosion ;
- Les herbiers marins, qui sont des zones de forte biodiversité, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces, ce qui contribue à la sécurité alimentaire des Québécois. Ces herbiers contribuent également à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la protection des côtes contre l'érosion, les tempêtes et les inondations, ainsi qu'à la séquestration du carbone bleu ;
- Les écosystèmes de macroalgues, qui représentent une composante essentielle des habitats côtiers, car ces derniers jouent un rôle important dans la production primaire des eaux côtières et constituent donc des sources de nourriture. Ces écosystèmes représentent également un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Un projet de restauration peut également viser un site en bordure d'une aire marine protégée.

Les projets de restauration doivent :

- S'appuyer sur une étude d'avant-projet (voir section étude) précisant le besoin à combler et les méthodes employées, ainsi que les impacts des travaux sur les éléments sensibles de la biodiversité ;
- Utiliser des méthodes reconnues ou des méthodes expérimentales basées sur de solides fondements scientifiques et ayant un impact faible ou de courte durée sur l'environnement ;
- Utiliser des espèces indigènes de l'habitat restauré ;
- Proposer un suivi pertinent des résultats de la plantation dans l'année ou les années subséquentes, et dont la réalisation ne doit pas excéder l'automne 2028. Si est envisagé de poursuivre les actions de suivi ou d'apporter des modifications aux précédentes plantations sur une période plus longue que celle financée dans le cadre du programme, le demandeur doit en faire mention dans sa demande d'aide financière.

Restauration d'habitats d'importance pour les espèces en situation précaire au Québec

Projets visant des travaux de restauration dans des habitats d'importance pour les espèces en situation précaire au Québec, soit des zones importantes pour l'alimentation, la reproduction ou la survie d'une espèce.

Ces projets doivent :

- S'appuyer sur une étude d'avant-projet (voir section étude), précisant les pressions exercées sur l'habitat, les besoins à combler et les méthodes employées, ainsi que les impacts des travaux sur les éléments sensibles de la biodiversité ;
- Utiliser des méthodes reconnues ou des méthodes expérimentales basées sur de solides fondements scientifiques et ayant un impact faible ou de courte durée sur l'environnement ;
- Proposer un suivi pertinent des résultats des actions dans l'année ou les années subséquentes, lequel suivi ne doit pas dépasser l'automne 2028.

NETTOYAGE DE BERGES POUR UN MEILLEUR ACCÈS À LA NATURE ET NETTOYAGE DE QUAIS

Projets visant des activités de nettoyage de berges à pied, pour réduire la quantité de déchets en bordure des aires marines protégées du Saint-Laurent, et/ou des activités de nettoyage de quais en plongée sous-marine, pour nettoyer les fonds marins.

Il est possible de déposer une demande visant plusieurs activités de nettoyage de berges, plusieurs activités de nettoyage des fonds marins à proximité d'un quai (en plongée) ou une combinaison des deux types de nettoyage.

ÉTUDES D'AVANT-PROJET (ÉTAPE 1 D'UN PROJET DE RESTAURATION)

Étude d'avant-projet – Projet de restauration de marais maritimes, d'herbiers marins et d'écosystèmes de macro-algues

Préalablement au projet de restauration sur un site précis, il est nécessaire de réaliser une étude d'avant-projet à moins de posséder une étude réalisée dans les cinq années précédentes et qui est toujours représentative des conditions actuelles.



Cette étude inclut une caractérisation du site qui permettra de brosser le portrait de la répartition et de l'abondance de la végétation présente, de documenter les conditions environnementales sur le terrain, de déterminer la présence d'espèces indigènes en situation précaire, s'il y a lieu, et d'identifier d'autres éléments d'intérêt écologique, en vue de préciser les besoins de restauration et de suivi.

Cette étude devrait également recenser les méthodes de restauration employées selon les espèces et le milieu, et préciser les raisons pour lesquelles la ou les méthodes ont été retenues.

Étude d'avant-projet – restauration d'habitats d'importance pour les espèces en situation précaire au Québec

Préalablement au projet de restauration sur un site précis, il est nécessaire de réaliser une étude d'avant-projet à moins de posséder une étude réalisée dans les cinq années précédentes et qui est toujours représentative des conditions actuelles.

Cette étude inclut une caractérisation du site qui permettra de brosser le portrait de l'habitat et de documenter toutes les espèces présentes et tout autre élément d'intérêt écologique, en vue de préciser les besoins de restauration et de suivi. Cette étude devrait également recenser les méthodes de restauration employées selon les espèces et le milieu, et préciser les raisons pour lesquelles la ou les méthodes ont été retenues.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE PRIORISATION DES SITES DE RESTAURATION DANS UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE

L'élaboration d'une stratégie de priorisation des sites de restauration dans une AMP devrait permettre d'identifier les zones sensibles, ainsi que l'aménagement actuel et à venir qui pourrait influencer les processus côtiers et ces zones sensibles. Cette stratégie permettra de prioriser les sites les plus à risque, ainsi que ceux où les travaux seront les plus durables.

Pour les projets prévus dans les limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, un accompagnement peut vous être offert par le Parc marin. Il est recommandé de contacter un employé du Parc marin pour valider votre proposition.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION

Projets visant l'une ou l'autre des activités suivantes :

- La réalisation d'activités de transfert de connaissances à des groupes d'intervenants clés, dans le but de les former sur les meilleures techniques de restauration ou de végétalisation. Par la diffusion de connaissances techniques et pratiques, le projet doit faire connaître

- les meilleures pratiques de restauration. Il peut s'agir d'ateliers de formation ciblés, de l'implantation de sites de démonstration ou d'outils de formation portant sur la végétalisation. Les actions et les outils conçus devraient avoir une portée provinciale ou régionale ;
- La réalisation d'ateliers de formation technique par des experts pour former d'autres partenaires sur le territoire aux meilleures pratiques de restauration (maximum d'un projet retenu par appel à projets) ;
- L'organisation d'un forum de partage de connaissances sur les activités de restauration dans le Saint-Laurent ;
- Des activités de sensibilisation à l'impact de certaines activités humaines en milieux côtiers et sur le milieu marin, et portant sur les activités de restauration mises en œuvre dans le Saint-Laurent.

PROJET PILOTE DE STABILISATION DE BERGES AVEC DES TECHNIQUES DOUCES

Projets pilotes de stabilisation de berges en bordure d'aires marines protégées du Saint-Laurent et visant à réduire l'impact de l'érosion côtière. En plus d'affecter directement les populations habitant sur le littoral, l'érosion côtière cause la dégradation de la qualité de l'eau par l'augmentation des matières en suspension et affecte, par conséquent, la biodiversité.

Un maximum de trois projets de ce type pourront être financés dans le cadre du programme, et ceux basés sur des techniques de génie végétal approuvées par les autorités compétentes en la matière seront favorisés.

Il est fortement conseillé de communiquer avec le Fonds d'action Saint-Laurent avant de déposer un projet de ce type.

Ces projets doivent :

- S'appuyer sur une étude d'avant-projet, précisant les caractéristiques géomorphologiques et écologiques du site, et sur un modèle numérique confirmant que l'approche préconisée est celle présentant le moins d'impact et la plus grande durabilité ;
- S'appuyer sur un plan détaillé comportant une description des méthodes employées et de leurs impacts sur les éléments sensibles de la biodiversité ;
- Utiliser des méthodes reconnues ou des méthodes expérimentales basées sur de solides fondements scientifiques et ayant un impact faible ou de courte durée sur l'environnement ;
- Proposer un suivi des résultats des actions dans l'année ou les années subséquentes, et dont la réalisation doit se faire au début de l'automne 2028 au plus tard.



Coûts admissibles

Le montant de l'aide financière accordée pourra couvrir jusqu'à 75 % des coûts admissibles du projet, sans excéder les montants maximaux prévus. Le FASL finance un maximum de 75 % de la valeur totale du projet, quel que soit le volet. Les demandeurs doivent fournir minimalement des contributions en espèces de 10 % et en nature de 15 % pour les projets de nettoyage, de stratégies de priorisation et de transfert de connaissances. Pour les projets de restauration et les projets pilotes sur l'érosion, les demandeurs doivent fournir 25 % en nature. Nous vous conseillons de contacter le FASL pour plus d'information. Les contributions en espèces/nature peuvent provenir de l'organisme demandeur et d'organisations partenaires du projet. Elles ne doivent cependant pas provenir d'autres sources de financement du gouvernement du Québec.

Les coûts directs jugés essentiels à la réalisation du projet sont admissibles. Ces coûts comprennent les déboursés réels engagés en espèces et en biens et services. Les coûts sont admissibles à partir de la date limite des appels à projets.

✓ Sont admissibles à l'aide financière :

Les salaires réels et les avantages sociaux réguliers imputables à la coordination, à la supervision, à la réalisation et au suivi du projet et, le cas échéant, les frais de déplacement ;

Les frais de spécialistes et d'experts-conseils ;

Les frais d'administration et de bureau (locaux, matériel de bureau, papeterie, photocopie, téléphonie, courrier, comptabilité, etc.), ainsi que les frais engagés pour la promotion du projet (conférence de presse, publicité, vidéo, etc.). Ces frais peuvent représenter un montant maximal de 10 % des coûts totaux admissibles ;

Les frais liés à l'acquisition de matériaux, d'outils et d'équipements légers ;

Les coûts de location de machinerie ou d'équipement, les frais de transport, d'installation d'équipement, et les autres frais directement imputables à la réalisation du projet.

✗ Ne sont pas admissibles à l'aide financière :

Les frais liés à l'achat d'équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, etc.) ;

Les frais liés à l'achat d'équipements lourds (VTT, engins de chantier, remorques, etc.) ;

Toutes les dépenses non directement liées à la réalisation du projet ou non justifiées ;

La portion de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) pour laquelle le promoteur peut obtenir un crédit ou un remboursement.

Durée des projets

Restauration

Les projets de restauration doivent minimalement durer deux ans (24 mois) et peuvent au maximum durer trois ans (36 mois). Ces délais incluent l'étude d'avant-projet. Une extension peut être demandée au FASL en cas d'imprévu, mais elle ne doit en aucun cas excéder mars 2028.

Nettoyage

Tous les projets de nettoyage, tant sur terre qu'en plongée, doivent être réalisés dans un délai de un an (12 mois).

Stratégie de priorisation

Les stratégies de priorisation doivent être réalisées dans un délai d'un an et demi (18 mois).

Processus de dépôt et d'évaluation des demandes

Le FASL procédera à plusieurs appels à projets et ceux-ci seront publicisés sur son site Web. Les demandes d'aide financière sont évaluées par la méthode comparative lors de chaque appel à projets. Des projets sélectionnés selon les critères d'évaluation seront financés jusqu'à épuisement des fonds du programme.

Seules les demandes d'aide financière ayant un dossier complet et répondant aux objectifs du programme seront évaluées.

Les demandeurs devront utiliser le formulaire de dépôt qui se trouve sur le site Web du FASL. Les projets seront analysés selon les critères d'évaluation du programme.

Une demande d'aide financière refusée par le FASL peut faire l'objet d'une nouvelle évaluation lors d'un nouvel appel à projets, dans la mesure où des éléments nouveaux et pertinents sont ajoutés au dossier.

Nous encourageons les demandeurs à communiquer avec le FASL pour obtenir plus d'information avant de déposer une demande.

Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire qui se voit accorder une subvention est ensuite lié au FASL par l'entremise d'une convention de financement. Il doit répondre aux obligations en matière de reddition de comptes (rapport[s] périodique[s], rapport final), respecter les délais imposés, produire les livrables prévus et respecter les normes et consignes de communication inscrites dans la convention sous peine de se voir retirer une part du financement.

Transfert de connaissances et sensibilisation

Les projets de transfert de connaissances et de sensibilisation doivent être réalisés dans un délai d'un an (12 mois).

Projet pilote de stabilisation de berges avec des techniques douces

Les projets de stabilisation doivent minimalement durer deux ans (24 mois) et peuvent au maximum durer trois ans et demi (42 mois). Ces délais incluent l'étude d'avant-projet.

Ce programme bénéficie du soutien financier du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)



**870, avenue De Salaberry, bureau
R-26 Québec (Québec) G1R 2T9**

**programmeamp@fasl.ca
fondsdactionsaintlaurent.org**